



Club Elite Patrimoine Privé

PERSPECTIVES

Janvier 2024

Support en unités de compte adossé à un titre de créance et présentant un **risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une garantie à l'échéance**

Assurance-vie et capitalisation.

Offre limitée du 2 janvier 2024 au 12 avril 2024 (sous conditions et sous réserve de disponibilité).

Durée d'investissement conseillée : 48 trimestres (soit 12 ans) maximum (à partir de la date de constatation initiale et en l'absence d'un remboursement anticipé automatique comme décrit en pages 2 et 3).

COMMUNICATION À CARACTÈRE PUBLICITAIRE

Fonctionnement du support

PERSPECTIVES JANVIER 2024 est un support en unités de compte⁽¹⁾ adossé à un titre de créance.

- D'une durée d'investissement de 48 trimestres (soit 12 ans) maximum, son remboursement est conditionné à l'évolution de l'indice **S&P EuropeUSAJapan ex-UK 100 ESG-Momentum Tilted Social Score Equal Weight 50 Point Decrement Index (Series 2) (EUR) TR** (dénommé ci-après « l'Indice »).
- Le niveau de clôture de l'Indice au 26 avril 2024 sera retenu comme étant le niveau initial de l'Indice.
- **PERSPECTIVES JANVIER 2024 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

Un remboursement anticipé automatique possible les trimestres 8 à 47...

À L'ISSUE DES TRIMESTRES 8 À 47, DEUX SCÉNARIOS SONT POSSIBLES :

- **Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 100% de son niveau initial** à l'une des dates de constatation intermédiaire trimestrielle⁽²⁾, alors le support est automatiquement remboursé par anticipation et vous recevrez⁽³⁾ :
 - **le remboursement du capital initialement investi⁽⁴⁾,**
 - majoré d'un **gain brut⁽⁵⁾ de 1,375% par trimestre écoulé**, soit :
 - **11% (soit 1,375% x 8)** si le remboursement a lieu en trimestre 8, le 5 mai 2026 ;
 - **12,375% (soit 1,375% x 9)** si le remboursement a lieu en trimestre 9, le 3 août 2026 ;
 - **13,75% (soit 1,375% x 10)** si le remboursement a lieu en trimestre 10, le 2 novembre 2026 ;
 - ...
 - ...
 - ...
 - **64,625% (soit 1,375% x 47)** si le remboursement a lieu en trimestre 47, le 4 février 2036.

Le remboursement anticipé automatique met fin au support⁽³⁾.

- **Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 100% de son niveau initial** à la date de constatation intermédiaire trimestrielle⁽²⁾, le support se poursuit.

...ou un remboursement à l'échéance, au trimestre 48

En l'absence de remboursement anticipé automatique, le support se poursuit donc jusqu'à la date de remboursement final, le 6 mai 2036.

AU TRIMESTRE 48, DEUX SCÉNARIOS SONT POSSIBLES :

- **Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 100% de son niveau initial** à la date de constatation finale (le 28 avril 2036), alors vous recevrez⁽³⁾ :
 - **le remboursement du capital initialement investi⁽⁴⁾,**
 - majoré d'un **gain brut⁽⁵⁾ de 66%** (soit un gain brut⁽⁵⁾ de 1,375% par trimestre écoulé).
- **Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 100% de son niveau initial** à la date de constatation finale (le 28 avril 2036), alors vous recevrez⁽³⁾ :
 - **le remboursement du capital initialement investi⁽⁴⁾,**

(1) Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Cet investissement peut entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale supporté par l'adhérent.

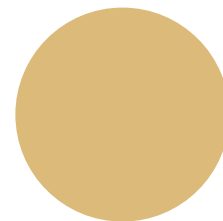
(2) Dates de constatation trimestrielle : le détail des dates de constatation trimestrielle figure en page 10 de la présente brochure.

(3) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Le support PERSPECTIVES JANVIER 2024 n'existe plus, mais le contrat d'assurance-vie ou de capitalisation se poursuit.

(4) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux, et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur (Goldman Sachs International).

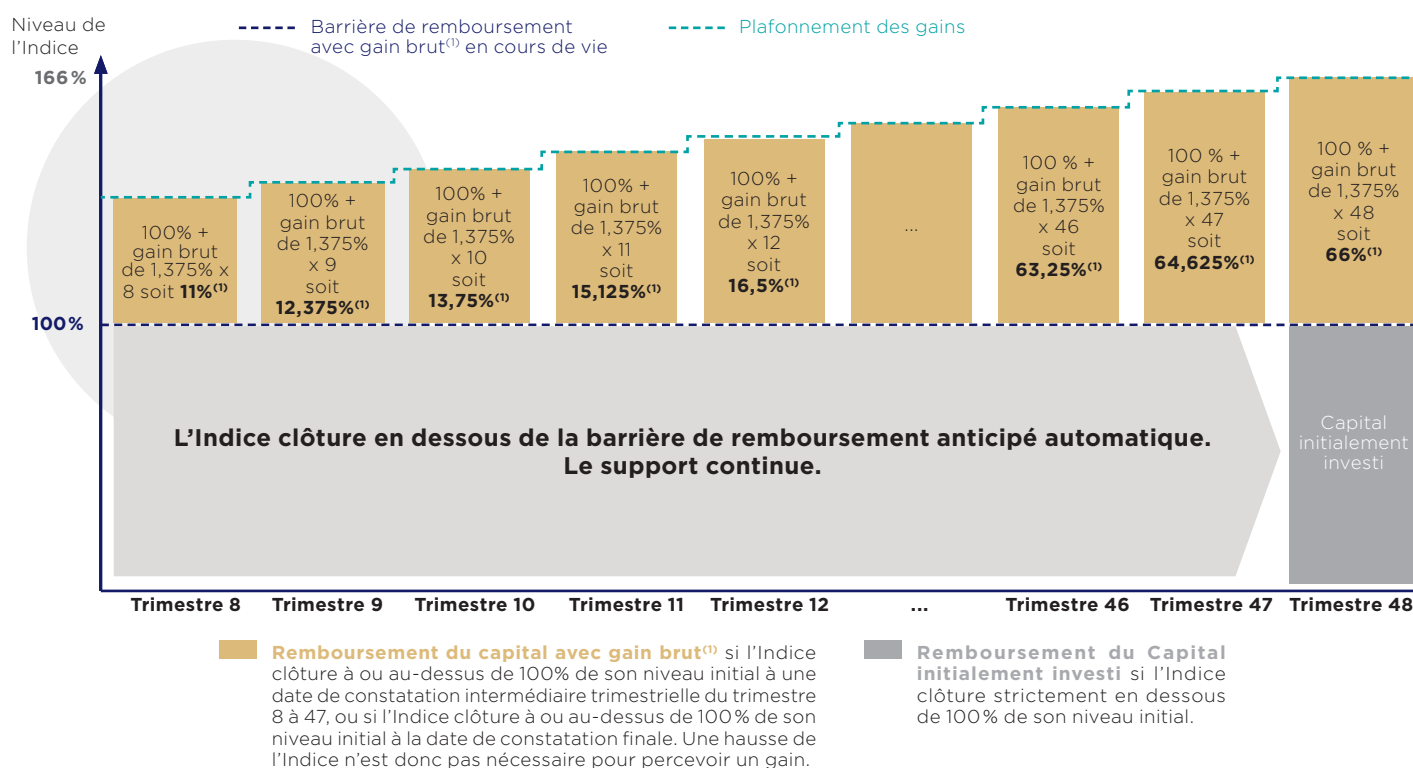
(5) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

Illustration



- À partir du trimestre 8, à chaque date de constatation intermédiaire trimestrielle et jusqu'à la date de constatation finale (le 28 avril 2036), le niveau de clôture de l'indice S&P EuropeUSAJapan ex-UK 100 ESG-Momentum Tilted Social Score Equal Weight 50 Point Decrement Index (Series 2) (EUR) TR est comparé à son niveau initial.
- Selon l'évolution de l'Indice, la durée du support peut être de 8 à 48 trimestres.

Mécanisme du support



Durée d'investissement conseillée : 48 trimestres (soit 12 ans) maximum (à partir de la date de constatation initiale et hors cas de remboursement anticipé automatique).

Illustrations à caractère uniquement informatif et n'ayant aucune valeur contractuelle. Elles ne préjugent pas des performances futures du support.

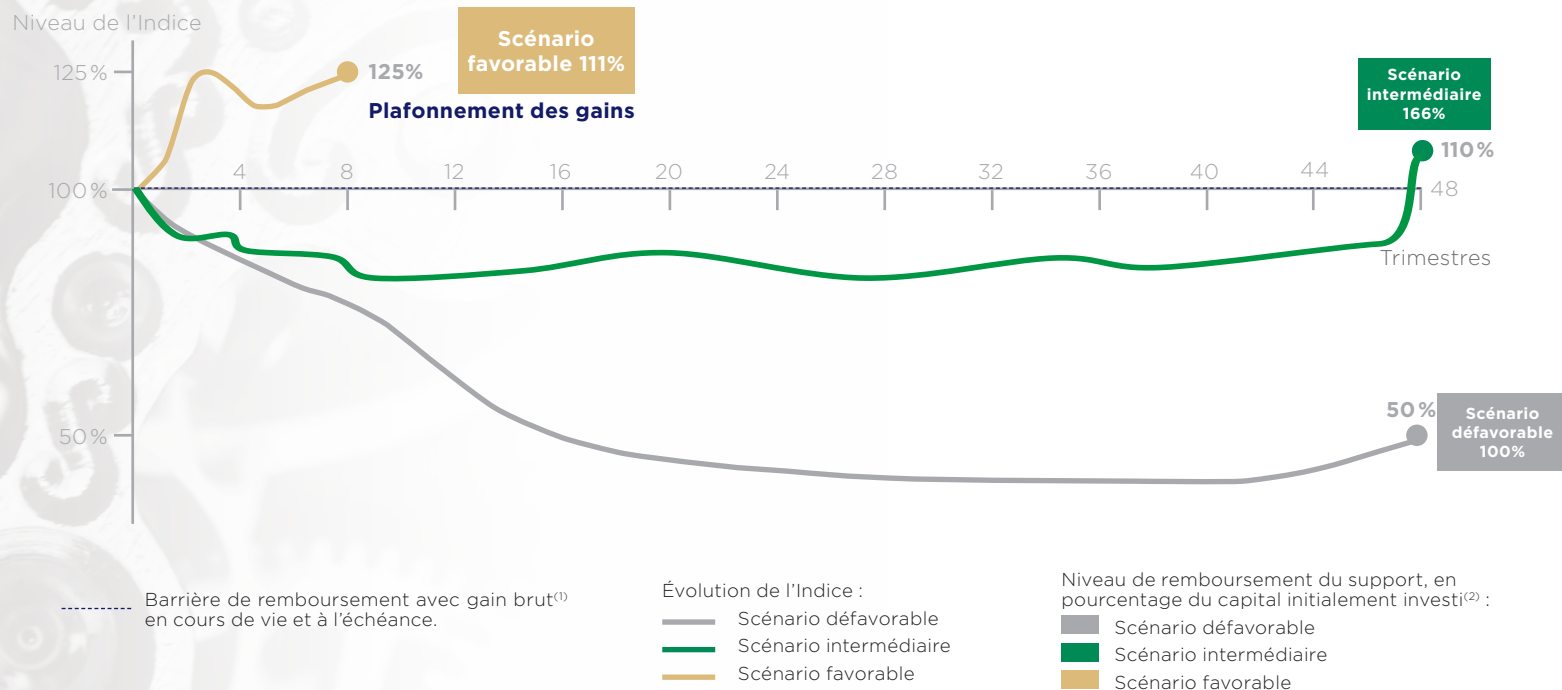
(1) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux, et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur (Goldman Sachs International).

(3) Sous réserve de l'absence d'un précédent remboursement anticipé automatique.

Scénarios de marché

- Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.
- Ces scénarios n'ont pas de valeur contractuelle. Les taux de rendement actuariel net précisés dans les scénarios sont calculés avec un taux de frais de gestion annuel de 1,00 % hors prélèvements sociaux et fiscaux.



SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Baisse de l'Indice sur 12 ans (48 trimestres) et clôture à la date de constatation finale en dessous du seuil de versement des gains à échéance (100 % du niveau initial de l'Indice)

- Niveau final de l'Indice : 50% du niveau initial de l'Indice.
- Remboursement à l'échéance : le capital initialement investi⁽²⁾, soit un total brut de 100%.
- Taux de rendement actuariel net : **-1,00%** (contre un taux de rendement actuariel net de -6,54% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice⁽³⁾).

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE

Baisse de l'Indice sur 12 ans (48 trimestres) et clôture à la date de constatation finale au-dessus du seuil de versement du gain à l'échéance (100 % du niveau initial de l'Indice)

- Niveau final de l'Indice : 110% du niveau initial de l'Indice.
- Remboursement à l'échéance : le capital initialement investi⁽²⁾ + un gain brut⁽¹⁾ de 1,375% par trimestre écoulé (soit 11%⁽¹⁾), soit un total brut de **166%**.
- Taux de rendement actuariel net : **3,26 %** (contre un taux de rendement actuariel net de -0,21% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice⁽³⁾).

SCÉNARIO FAVORABLE AVEC PLAFONNEMENT DES GAINS⁽¹⁾

Hausse de l'Indice en trimestre 8, et clôture à la date de constatation intermédiaire trimestrielle au-dessus de la barrière de remboursement anticipé automatique (100 % du niveau initial de l'Indice)

- Niveau de l'Indice à l'issue du trimestre 8 : 125% du niveau initial de l'Indice.
- Remboursement anticipé automatique à l'issue du trimestre 8 : le capital initialement investi⁽²⁾ + un gain brut⁽¹⁾ de 1,375% par trimestre écoulé (soit 11%⁽¹⁾), soit un total brut de **111%**.
- Taux de rendement actuariel net : **4,24%** (contre un taux de rendement actuariel net de 10,54% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice⁽³⁾).
- **Le plafonnement du gain brut ne permet pas de profiter pleinement de la hausse de l'Indice.** Dans le cas où, à une date de constatation intermédiaire ou à la date de constatation finale, l'Indice clôturerait exactement à la barrière de remboursement avec gain ou légèrement au-dessus, le rendement du support serait meilleur que celui de l'Indice, du fait de la fixation des gains à 1,375% par trimestre écoulé.

(1) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux, et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur (Goldman Sachs International).

(3) Les taux de rendement actuariel de l'Indice sont calculés dividendes bruts réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an.

Taux de rendement actuariels futurs

Taux de rendement actuariel futurs, **en cas d'un remboursement avec gain brut en trimestre 8 à 47, sous conditions décrites en page 2.**

Taux annuel de frais de gestion	Trimestres de remboursement anticipé automatique et à l'échéance ⁽¹⁾										
	Trimestre 8	Trimestre 9	Trimestre 10	Trimestre 11	Trimestre 12	Trimestre 13	Trimestre 14	Trimestre 15	Trimestre 16	Trimestre 17	Trimestre 18
	$(1,375\% \times 8)$ = 11% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 9)$ = 12,375% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 10)$ = 13,75% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 11)$ = 15,125% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 12)$ = 16,5% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 13)$ = 17,875% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 14)$ = 19,25% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 15)$ = 20,625% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 16)$ = 22% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 17)$ = 23,375% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 18)$ = 24,75% ⁽²⁾
0,80 %	4,45%	4,43%	4,40%	4,37%	4,34%	4,31%	4,28%	4,25%	4,22%	4,19%	4,16%
1,00 %	4,24%	4,22%	4,19%	4,16%	4,13%	4,11%	4,08%	4,05%	4,01%	3,98%	3,95%
1,10 %	4,13%	4,11%	4,09%	4,06%	4,03%	4,00%	3,97%	4,94%	3,91%	3,88%	3,85%

Taux annuel de frais de gestion	Trimestres de remboursement anticipé automatique et à l'échéance ⁽¹⁾										
	Trimestre 19	Trimestre 20	Trimestre 21	Trimestre 22	Trimestre 23	Trimestre 24	Trimestre 25	Trimestre 26	Trimestre 27	Trimestre 28	Trimestre 29
	$(1,375\% \times 19)$ = 26,125% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 20)$ = 27,5% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 21)$ = 28,875% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 22)$ = 30,25% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 23)$ = 31,625% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 24)$ = 33% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 25)$ = 34,375% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 26)$ = 35,75% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 27)$ = 37,125% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 28)$ = 38,5% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 29)$ = 39,875% ⁽²⁾
0,80 %	4,14%	4,11%	4,08%	4,06%	4,03%	4,00%	3,97%	3,94%	3,93%	3,90%	3,87%
1,00 %	3,93%	3,90%	3,87%	3,85%	3,82%	3,79%	3,76%	3,73%	3,72%	3,69%	3,66%
1,10 %	3,83%	3,80%	3,77%	3,75%	3,72%	3,69%	3,66%	3,63%	3,62%	3,59%	3,56%

Taux annuel de frais de gestion	Trimestres de remboursement anticipé automatique et à l'échéance ⁽¹⁾										
	Trimestre 30	Trimestre 31	Trimestre 32	Trimestre 33	Trimestre 34	Trimestre 35	Trimestre 36	Trimestre 37	Trimestre 38	Trimestre 39	Trimestre 40
	$(1,375\% \times 30)$ = 41,25% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 31)$ = 42,625% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 32)$ = 44% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 33)$ = 45,375% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 34)$ = 46,75% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 35)$ = 48,125% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 36)$ = 49,5% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 37)$ = 50,875% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 38)$ = 52,25% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 39)$ = 53,625% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 40)$ = 55% ⁽²⁾
0,80 %	3,86%	3,83%	3,80%	3,77%	3,76%	3,74%	3,72%	3,70%	3,68%	3,66%	3,64%
1,00 %	3,65%	3,62%	3,59%	3,56%	3,55%	3,53%	3,51%	3,49%	3,47%	3,44%	3,42%
1,10 %	3,55%	3,52%	3,49%	3,46%	3,45%	3,43%	3,41%	3,39%	3,37%	3,34%	3,32%

Taux annuel de frais de gestion	Trimestres de remboursement anticipé automatique et à l'échéance ⁽¹⁾							
	Trimestre 41	Trimestre 42	Trimestre 43	Trimestre 44	Trimestre 45	Trimestre 46	Trimestre 47	Trimestre 48
	$(1,375\% \times 41)$ = 56,375% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 42)$ = 57,75% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 43)$ = 59,125% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 44)$ = 60,5% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 45)$ = 61,875% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 46)$ = 63,25% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 47)$ = 64,625% ⁽²⁾	$(1,375\% \times 48)$ = 66% ⁽²⁾
0,80 %	3,62%	3,60%	3,58%	3,56%	3,54%	3,52%	3,49%	3,47%
1,00 %	3,40%	3,38%	3,36%	3,34%	3,32%	3,30%	3,27%	3,26%
1,10 %	3,30%	3,28%	3,26%	3,24%	3,22%	3,20%	3,18%	3,15%

Rappel : il existe un risque de perte en capital partielle ou totale pour l'investisseur en cas de sortie du support PERSPECTIVES JANVIER 2024 avant l'échéance, soit le 06/05/2036.

(1) Dates de remboursement anticipé automatique : le détail des dates de remboursement anticipé automatique figure en page 10 de la présente brochure.

Date de remboursement à l'échéance : 06/05/2036

(2) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

Un support indexé à l'indice S&P EuropeUSAJapan ex-UK 100 ESG-Momentum Tilted Social Score Equal Weight 50 Point Decrement Index (Series 2) (EUR) TR

L'indice S&P EuropeUSAJapan ex-UK 100 ESG-Momentum Tilted Social Score Equal Weight 50 Point Decrement Index (Series 2) (EUR) TR est composé d'un panier de 100 entreprises issues des marchés américain, européen hors Royaume-Uni et japonais. L'univers de départ comprend les actions composant les indices S&P U.S. LargeMidCap, S&P Europe Ex-UK LargeMidCap et S&P Japan LargeMidCap.

Les 300 plus importantes capitalisations boursières (100 américaines, 100 européennes hors Royaume-Uni et 100 japonaises) sont dans un premier temps sélectionnées. Pour chaque région, les actions des sociétés classées dans les 10% les plus basses de chaque score Environnement, Social et Gouvernance (ESG) sont exclues, soit une exclusion de 30% des actions.

Seules sont ensuite retenues les 100 actions (50 américaines, 40 européennes hors Royaume-Uni et 10 japonaises) dont le score social «S» a connu la plus forte progression par rapport à l'année précédente. Les scores S évaluent les entreprises sur plusieurs critères tels que les mesures prises contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes, les droits humains, la formation et le développement des employés et l'engagement dans des oeuvres caritatives. Les scores S sont définis par S&P Dow Jones Indices.

L'Indice est calculé et sponsorisé par S&P Dow Jones Indices, acteur de premier plan dans le domaine des indices. Il a été lancé le 10 octobre 2023. Sa composition est revue annuellement au mois d'avril.

L'Indice est équi pondéré et calculé **en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur.**

Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice ainsi que la probabilité de remboursement automatique en seront pénalisées (respectivement améliorées) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

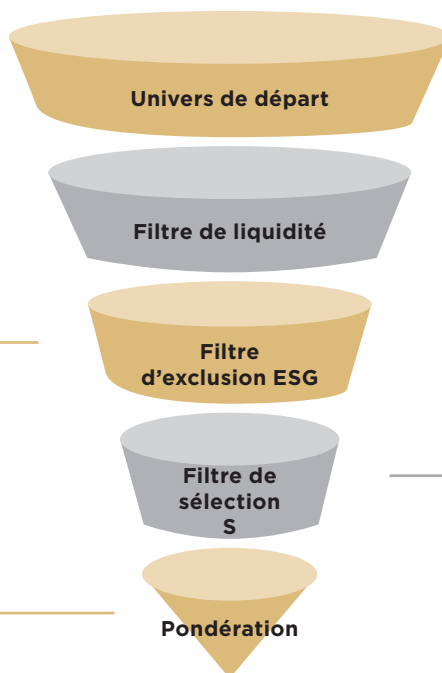
Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'Indice, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'Indice sera accélérée.

L'Indice est accessible entre autres sur le site de S&P (<https://www.spglobal.com/spdji/en/indices/esg/sp-europeusajapan-ex-uk-100-esg-momentum-tilted-social-score-equal-weight-50-point-decrement-index-series-2/#overview>), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : SPGSD2ET Index ; ticker Reuters : .SPGSD2ET).

Entreprises cotées des marchés américain (482 valeurs), européen hors Royaume-Uni (359 valeurs) et japonais (358 valeurs) (total de 1199 valeurs).

Exclusion des actions des sociétés classées dans les 10% les plus basses de chaque score Environnement, Social et Gouvernance (ESG) parmi chaque zone géographique.

Équipondération des valeurs : chaque valeur représente 1% du poids global de l'Indice à chaque date de revue trimestrielle.



Sélection des plus importantes capitalisations boursières américaines (100 valeurs), européennes hors Royaume-Uni (100 valeurs) et japonaises (100 valeurs) (total de 300 valeurs).

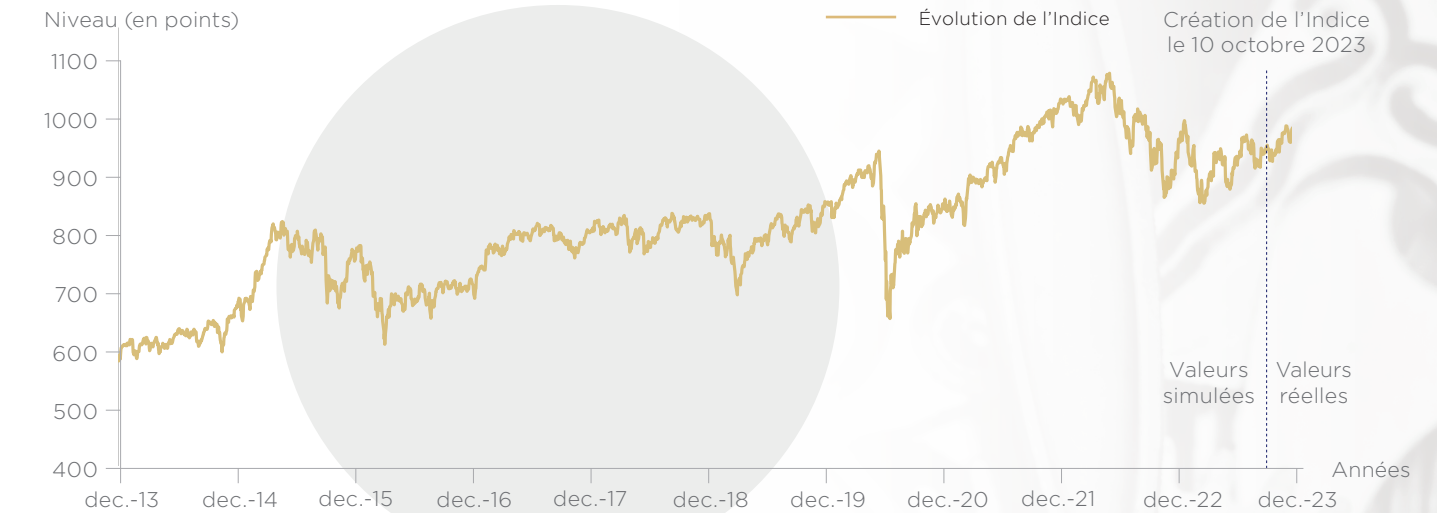
Sélection des 100 actions (50 américaines, 40 européennes hors Royaume-Uni et 10 japonaises) dont le score S a connu la plus forte progression par rapport à l'année précédente.

S&P EuropeUSAJapan ex-UK 100 ESG-Momentum Tilted Social Score Equal Weight 50 Point Decrement Index (Series 2) (EUR) TR

PERSPECTIVES JANVIER 2024 ne constitue pas une obligation verte, dans la mesure où les fonds levés par l'Émetteur ne servent pas spécifiquement à financer des projets environnementaux. Seul l'indice sous-jacent est construit de façon à sélectionner les actions selon leur performance vis-à-vis de la thématique S (Social) et l'exposition de l'investisseur à la performance de cet indice ne signifie pas qu'il finance les actions qui le composent.

Le sous-jacent de ce produit prend en compte des facteurs ESG dans la sélection de ses composants. Il est rappelé aux investisseurs que ceci n'est pas une garantie de surperformance de l'indice sous-jacent et/ou du rendement financier du produit qui le référence. Dans la mesure où il existe une grande variété de facteurs ESG, les investisseurs sont invités à s'assurer que les facteurs pris en compte dans ce produit répondent à leurs attentes ESG.

Évolution de l'indice S&P EuropeUSAJapan ex-UK 100 ESG-Momentum Tilted Social Score Equal Weight 50 Point Decrement Index (Series 2) (EUR) TR (simulée jusqu'au 10 octobre 2023)



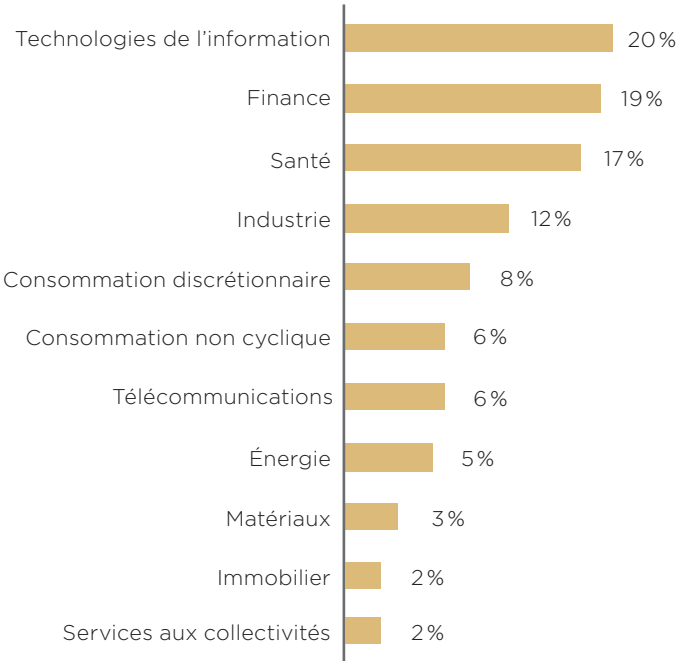
Source : Bloomberg à partir du 8 décembre 2013, jusqu'au 8 décembre 2023.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

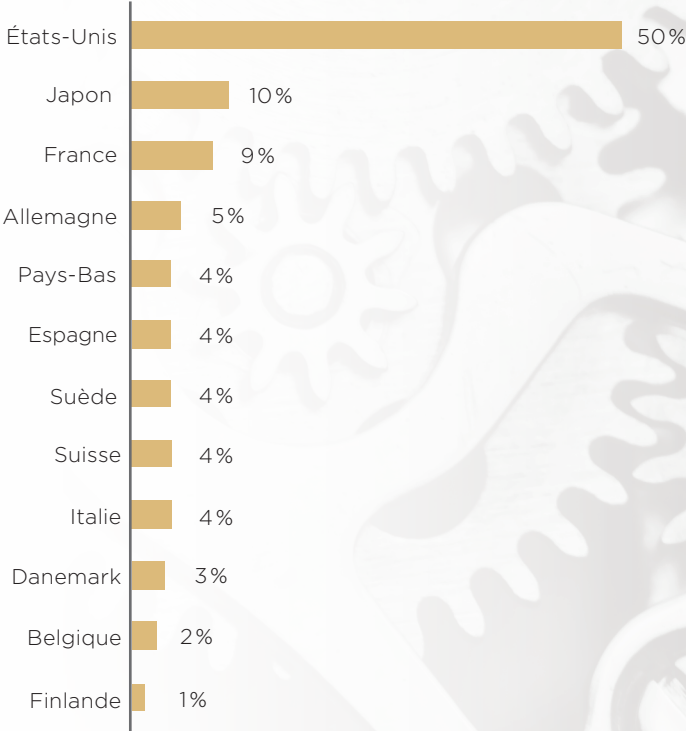
L'indice S&P EuropeUSAJapan ex-UK 100 ESG-Momentum Tilted Social Score Equal Weight 50 Point Decrement Index (Series 2) (EUR) TR a été lancé le 10/10/2023 à un niveau de 1000 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées.

PERFORMANCES RÉELLES ET CUMULÉES AU 8 DÉCEMBRE 2023				
Période	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Indice	9,57%	13,19%	35,04 %	70,50%

RÉPARTITION SECTORIELLE



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Source : Goldman Sachs, le 8 décembre 2023.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'émetteur (Goldman Sachs International) n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base des données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Avantages / Inconvénients du support

Avantages

- PERSPECTIVES JANVIER 2024 vous permet de vous exposer à un Indice composé des 50 sociétés parmi les plus grandes capitalisations boursières américaines, des 40 sociétés parmi les plus grandes capitalisations boursières de la zone Euro et des 10 plus grandes sociétés japonaises ayant connu la plus forte progression de leur notation Social (S) par rapport à l'année précédente : **S&P EuropeUSAJapan ex-UK 100 ESG-Momentum Tilted Social Score Equal Weight 50 Point Decrement Index (Series 2) (EUR) TR**.
- À l'issue des trimestres 8 à 47, si le niveau de clôture de l'Indice **est supérieur ou égal à 100 % de son niveau initial** à l'une des dates de constatation intermédiaire trimestrielle⁽¹⁾, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et vous recevrez⁽²⁾, à la date de remboursement prévue, le remboursement de votre capital initialement investi⁽³⁾ **et un gain brut⁽⁴⁾ de 1,375% par trimestre écoulé**.
- Au bout de 12 ans, à l'échéance des 48 trimestres, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé précédemment, et que le niveau de l'Indice, est strictement inférieur à 100 % de son niveau initial, alors vous recevrez⁽²⁾, à la date de remboursement final, le capital initialement investi⁽³⁾.

Inconvénients

- PERSPECTIVES JANVIER 2024 présente **un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie** (en cas de rachat, arbitrage, dénouement par décès avant la date de remboursement prévue par le mécanisme du support, la valeur de l'unité de compte dépend alors des paramètres de marché du jour). **Une faible variation à l'échéance du niveau de clôture de l'Indice autour du seuil de 100 % de son niveau initial peut faire fortement varier la valeur de remboursement de PERSPECTIVES JANVIER 2024.**
- En investissant dans ce support, vous êtes exposé(e) à une **dégradation éventuelle de la qualité de crédit de l'Émetteur** (Goldman Sachs International), qui induit un risque sur la valeur de marché du support, **ou un éventuel risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur (Goldman Sachs International)**, qui induit un risque sur le remboursement du capital.
- **Les gains bruts⁽³⁾ sont plafonnés** à 11%, 12,375%, 13,75%, 15,125%, 16,5%, 17,875%, 19,25%, 20,625%, 22%, 23,375%, 24,75%, 26,125%, 27,5%, 28,875%, 30,25%, 31,625%, 33%, 34,375%, 35,75%, 37,125%, 38,5%, 39,875%, 41,25%, 42,625%, 44%, 45,375%, 46,75%, 48,125%, 49,5%, 50,875%, 52,25%, 53,625%, 55%, 56,375%, 57,75%, 59,125%, 60,5%, 61,875%, 63,25%, 64,625% et 66% selon le trimestre de remboursement (trimestres 8 à 48), même si l'Indice enregistre une hausse supérieure depuis la date de constatation initiale.
- **Vous ne connaissez pas à l'avance la durée effective de votre investissement** qui peut varier entre 8 et 48 trimestres. Aucun remboursement anticipé automatique n'est prévu aux trimestres 1 à 7.
- **L'indice S&P EuropeUSAJapan ex-UK 100 ESG-Momentum Tilted Social Score Equal Weight 50 Point Decrement Index (Series 2) (EUR) TR est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur.** Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice ainsi que la probabilité de remboursement automatique en seront pénalisées (respectivement améliorées) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. De même, si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, **le risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance sera plus important** (respectivement moins important). Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'Indice, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'Indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'Indice sera accélérée.

(1) Dates de constatation intermédiaire trimestrielle : le détail des dates de constatation trimestrielle figure en page 10 de la présente brochure.

(2) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Le support n'existe plus mais le contrat d'assurance-vie ou de capitalisation se poursuit.

(3) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux, et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur (Goldman Sachs International).

(4) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

Facteurs de risques

Avant tout investissement dans ce titre de créance, les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base et les Conditions Définitives qui inclut notamment les principaux risques suivants.

PERSPECTIVES JANVIER 2024 EST NOTAMMENT EXPOSÉ AUX RISQUES SUIVANTS :

Risque de perte en capital : le titre de créance présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie. La valeur de remboursement du titre de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque découlant de la nature du titre de créance : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du titre de créance pourra être inférieur à son prix de souscription. L'investisseur peut subir une perte en capital non mesurable à priori et pouvant être totale.

Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire même rendre le titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre de créance et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de marché : le titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de crédit : les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs International en tant qu'Émetteur du titre de créance. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque lié au sous-jacent (ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée) : afin de prendre en compte les conséquences sur le titre de créance de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du titre de créance, la documentation relative au titre de créance prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement automatique anticipé du titre de créance. Ces éléments peuvent entraîner une perte en capital sur le titre de créance.

Risque de contrepartie : l'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaut, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de l'échéance de leurs titres de créance.

Principales caractéristiques du support

Code ISIN	FR1459AB1827
Forme juridique	Certificat, titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
Émetteur	Goldman Sachs International (Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+). Notations de crédit en vigueur au 8 décembre 2023. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au support.
Garant	Non applicable.
Montant de l'Émission	50 000 000 €
Offre au public	Oui - France
Valeur nominale	100 €
Prix d'émission	100%
Prix de commercialisation	100%
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation uniquement.
Commissions de distribution	Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces titres de créance, Goldman Sachs International ou une de ses sociétés affiliées paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de distribution. La commission de distribution est composée d'une commission initiale et d'une commission sur encours. La commission de distribution est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 0,50% par an multiplié par la durée maximale des titres de créance exprimée en nombre d'années. L'intégralité de la commission de distribution sera versée en un paiement unique initial après la Date d'Émission et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de Goldman Sachs International sur demande.
Sous-jacent	S&P EuropeUSAJapan ex-UK 100 ESG-Momentum Tilted Social Score Equal Weight 50 Point Decrement Index (Series 2) (EUR) TR (Bloomberg : SPGSD2ET Index)
Période de souscription	Du 2 janvier 2024 au 12 avril 2024 (sous conditions et sous réserve de disponibilité)
Date d'émission	2 janvier 2024
Date de constatation initiale	26 avril 2024
Dates de constatation intermédiaire trimestrielle du trimestre 8 à 47 ⁽¹⁾	27/04/2026; 27/07/2026; 26/10/2026; 26/01/2027; 26/04/2027; 26/07/2027; 26/10/2027; 26/01/2028; 26/04/2028; 26/07/2028; 26/10/2028; 26/01/2029; 26/04/2029; 26/07/2029; 26/10/2029; 28/01/2030; 26/04/2030; 26/07/2030; 28/10/2030; 27/01/2031; 28/04/2031; 28/07/2031; 27/10/2031; 26/01/2032; 26/04/2032; 26/07/2032; 26/10/2032; 26/01/2033; 26/04/2033; 26/07/2033; 26/10/2033; 26/01/2034; 26/04/2034; 26/07/2034; 26/10/2034; 26/01/2035; 26/04/2035; 26/07/2035; 26/10/2035; 28/01/2036.
Dates de remboursement anticipé automatique trimestrielle du trimestre 8 à 47 ⁽¹⁾	05/05/2026; 03/08/2026; 02/11/2026; 02/02/2027; 03/05/2027; 02/08/2027; 02/11/2027; 02/02/2028; 04/05/2028; 02/08/2028; 02/11/2028; 02/02/2029; 04/05/2029; 02/08/2029; 02/11/2029; 04/02/2030; 06/05/2030; 02/08/2030; 04/11/2030; 03/02/2031; 06/05/2031; 04/08/2031; 03/11/2031; 02/02/2032; 03/05/2032; 02/08/2032; 02/11/2032; 02/02/2033; 03/05/2033; 02/08/2033; 02/11/2033; 02/02/2034; 04/05/2034; 02/08/2034; 02/11/2034; 02/02/2035; 04/05/2035; 02/08/2035; 02/11/2035; 04/02/2036.
Date de constatation finale	28/04/2036 ⁽¹⁾ (Trimestre 48)
Date d'échéance	06/05/2036 ⁽¹⁾ (Trimestre 48)
Double valorisation	Une double valorisation est établie par la société Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Goldman Sachs International.
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
Publication de la valorisation	Sixtelekurs, REUTERS, Bloomberg. Cours publié tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence
Agent de Calcul	Goldman Sachs International, ce qui peut être source de conflits d'intérêt
Marché secondaire	Goldman Sachs International s'engage, dans des conditions normales de marché et de financement, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente maximum de 1 %.

(1) Sous réserve de l'absence d'un précédent remboursement anticipé automatique.

Vous supportez les risques éventuels de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur (Goldman Sachs International). Le support est proposé en qualité d'unités de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation dans la perspective d'un investissement jusqu'à la date de remboursement final prévue par le support (6 mai 2036 en l'absence de remboursement anticipé automatique). **Le rendement de l'unité de compte à la date de remboursement final du support est conditionné par sa détention jusqu'à cette date. En cas de sortie de l'unité de compte avant cette date (rachat, arbitrage ou dénouement par décès), le rendement peut être supérieur ou inférieur à celui résultant des modalités décrites dans la présente brochure, voire négatif. Vous prenez alors un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Il est à noter que le remboursement du support à la date de remboursement final peut aussi avoir lieu avec une perte en capital. Le montant remboursé est arbitré automatiquement et sans frais vers un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation.**

Avertissement

CARACTÈRE PUBLICITAIRE DE CE DOCUMENT : Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire.

Le titre de créance décrit dans le présent document fait l'objet de « Conditions Définitives » (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base, (en date du 13 janvier 2023), conforme à la Directive UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les [Conditions Définitives](#) du 2 janvier 2024 (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base (https://downloads.ctfassets.net/42ch7o14g0tf/1EGrkN7YFmTY8XD1ru4z6Z/995a9863756d31a7d142436dc4celf36/23-01_16_GS_Series_P_Master_Base_Prospectus_13_January_22_FINAL.pdf), ou sur simple demande à l'adresse suivante : Goldman Sachs International, Plumtree Court, 25 Shoe Lane, Londres, EC4A 4AU, Royaume Uni. La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site www.gspriips.eu. Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

COMMERCIALISATION DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'ASSURANCE-VIE OU DE CAPITALISATION : Le titre de créance est un support représentatif d'une unité de compte de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation tel que visé dans le Code des assurances. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le titre de créance s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document a été rédigé par l'Émetteur.

INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du titre de créance de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

AGRÈMENT : The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des Etats Unis de 1956 sur les holdings bancaires (U.S. Bank Holding Company Act of 1956) et régulée par le Federal Reserve Board (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority.

RISQUE LIÉ À LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE REDRESSSEMENT ET LA RÉSOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (LA « DIRECTIVE ») : Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le titre de créance) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne (bail-in) par toute autorité compétente.

RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL : Goldman Sachs International offrira quotidiennement un prix d'achat sur demande, sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations ou de la situation financière de Goldman Sachs International ou une de ses affiliés. Les cas (i) et (ii) étant déterminés de bonne foi par Goldman Sachs International. Goldman Sachs International fournira ces prix d'achat indicatifs en les affichant sur les pages publiées par Bloomberg, Tekleus et Reuters. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière(s) (le cas échéant), Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue, dans les conditions normales de marché, est au maximum de 1,00%, sous réserve de son droit de modifier à tout moment la fourchette à un montant quel qu'il soit, tel que Goldman Sachs International l'estime approprié à sa seule discrétion.

RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce titre de créance.

RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : LES TITRES DE CREANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

INFORMATION SUR LES DONNÉES ET/OU CHIFFRES PROVENANT DE SOURCES EXTERNES : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard.

DONNÉES DE MARCHÉ : Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

UTILISATION DU PRODUIT DE L'ÉMISSION : Les fonds levés au travers de cette émission n'auront en aucun cas vocation à financer directement ou indirectement des projets verts. Seul l'indice sous-jacent au support est construit de façon à sélectionner les actions selon leur performance vis-à-vis de la thématique « ESG ». L'exposition de l'investisseur à la performance d'un indice ne signifie pas qu'il finance les actions le composant.

Il convient de noter qu'il n'existe actuellement aucun cadre universellement accepté (juridique, réglementaire ou autre), ni aucun consensus de marché sur ce qui constitue un produit « durable » ou équivalent « ESG » ou sur les attributs précis requis pour un produit particulier à définir comme « ESG », « durable » ou tout autre étiquette équivalente, et aucune assurance ne peut être donnée qu'un tel cadre ou consensus universellement accepté se développera au fil du temps. Bien qu'il y ait eu des efforts réglementaires dans certaines juridictions et régions (en particulier dans l'Espace économique européen) pour définir des concepts similaires, le cadre juridique et réglementaire régissant la finance durable est encore en cours de développement et il n'y a aucune garantie que ces régimes locaux seront adoptés plus largement au sein des marchés financiers mondiaux. En conséquence, aucune assurance ne peut être donnée aux investisseurs que le produit proposé répondra à une ou à toutes les attentes des investisseurs concernant ces objectifs « ESG », « durable », ou autres objectifs étiquetés de manière équivalente ou qu'aucun impact environnemental, social et/ou autre ne se produira lors de la mise en œuvre du produit. Dans la mesure où ce contenu fait référence à des produits ou indices tiers, Goldman Sachs n'a pas vérifié que les produits ou indices tiers mentionnés sont conformes aux principes, lois, règles ou réglementations applicables, existants ou proposés, liés à l'environnement, à la durabilité et à la gouvernance des critères (« ESG »).

L'indice S&P EuropeUSAJapan ex-UK 100 ESG-Momentum Tilted Social Score Equal Weight 50 Point Decrement Index (Series 2) (EUR) TR est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC, ou de ses sociétés affiliées (« SPDJI »), dont l'utilisation est concédée par licence à The Goldman Sachs Group, Inc. (« Goldman »). Standard & Poor's® et S&P® sont des marques déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P ») ; Dow Jones® est une marque de commerce, déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones »), et elles font l'objet d'une licence d'utilisation en faveur de SPDJI et de sous-licences à des fins particulières en faveur de Goldman. PERSPECTIVES JANVIER 2024 n'est ou ne sont pas parrainés, avalisés, vendus ou promus par SPDJI, Dow Jones, S&P, leurs sociétés affiliées respectives et aucune des parties précitées n'émet de déclaration recommandant d'investir dans ledit ou lesdits produit(s) ni ne peut être tenue responsable pour toute erreur, omission ou interruption de l'indice S&P EuropeUSAJapan ex-UK 100 ESG-Momentum Tilted Social Score Equal Weight 50 Point Decrement Index (Series 2) (EUR) TR.

